



## **Commission des Assurances**

### **Rapport d'activité 2022**

Le suivi au quotidien est assuré par Claude Beaumont et Jean-Marc Arduin en concertation avec Georges Charlon.

Les autres membres de la commission, représentants des professionnels et des licenciés, participent occasionnellement aux réunions mensuelles et ont accès à tous les comptes rendus sur TEAMS pour intervenir sur les sujets les concernant.

Axa est le seul assureur qui avait répondu au précédent appel d'offres négocié par la précédente équipe avec des primes identiques pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

#### **Compte rendu des actions menées en 2022**

2022 s'est avérée être encore une excellente année du point de vue de la délivrance des licences (43 605 licenciés) mais le taux de progression par rapport à 2021 se tasse (inférieur à 1 %).

Nous notons une augmentation du nombre de « volants » et une diminution des « kiteurs ».

Nous constatons aussi en 2022 comme l'an passé un nombre trop important d'accidents graves en pratique encadrée. Au-delà de l'aspect humain dramatique et regrettable, ces accidents peuvent avoir une incidence importante sur notre rapport « sinistres à primes » et peuvent en cela compromettre l'équilibre financier de nos contrats.

Un effort constant doit être fait pour des pratiques encadrées sereines et sécurisées.

La FFVL doit poursuivre son travail visant à améliorer tous les aspects de la sécurité comme son image et sa relation avec les assureurs.

Les professionnels sont conscients de cette situation et nous devons continuer à travailler avec eux pour une action concertée.

Outre la gestion courante, les réponses aux licenciés et aux structures, la gestion des dossiers en IA et IJ, la relation avec le courtier, le tout réglé par Claude, et la gestion/compilation des accidents par Jean-Marc Arduin, ont été traités entre autres :

- La mise en relation de la MJC d'Évreux avec notre courtier pour renouveler l'ensemble de ses contrats d'assurances.
- Initiée en 2020, une proposition de contrat visant à proposer une assurance de responsabilité civile concernant les activités commerciales des professionnels pour la vente des matériels dits « aéronautiques » a été finalisée début septembre 2021. Quelques structures y ont adhéré. Une présentation a été faite par Jean-Marc au RASMO 2022.
- Cyber risques : Le contrat souscrit en 2021 auprès d'AIG avec une couverture à 1 500 000 € a été reconduit par un avenant pour 2023.
- Contrat XL : Nous avons demandé un avenant au contrat, au même tarif, pour une prorogation à effet au 01/10/2023 pour un an supplémentaire jusqu'au 01/10/2024 pour caler les échéances des contrats avec l'échéance de l'olympiade. L'accord de principe obtenu est soumis à la sinistralité du compte et à l'évolution des sinistres toujours en attente d'attribution de responsabilités et de règlements.
- Une notice d'informations 2022 en anglais a été enfin obtenue le 15 octobre de Saam-Verspieren.
- Le travail de simplification des titres d'adhésion est en cours.

- Nous avons demandé à notre courtier SAAM qu'il puisse émettre les attestations pour le compte d'AXA en matière de RC organisateurs, AXA ayant juste à les valider pour améliorer le process et la rapidité d'obtention de ces documents ; AXA a donné son accord sur ce process, ce qui devrait réduire les délais.
- Suite aux demandes de certaines écoles EFVL, nous avons obtenu l'accord d'AXA sur le point suivant : une licence temporaire pourra être accordée à des pratiquants non européens en France sous les réserves suivantes :
  - pratiquants solos uniquement ;
  - ayant souscrit auparavant une licence encadrée auprès d'une école FFVL ;
  - maximum 45 jours.

## Perspectives 2023

Les actions ci-dessous sont à entreprendre ou finaliser :

- préparation de la renégociation pour 2024 et les années à venir des primes des contrats AXA XL qui arrivent à échéance au 31 décembre 2023 ;
- souscription d'un contrat d'assurances en cas d'annulation du championnat du monde 2023 organisé par Cœur de Savoie ;
- négociation à l'intention des professionnels d'un contrat pour une couverture d'organisateur de voyages ;
- proposition d'annulation du contrat MAIF couvrant les licences Educ'en ciel cerf-volant et boomerang, les journées découvertes cerf-volant/boomerang garanties par ce contrat ; réflexion sur les propositions de remplacement et proposition à l'AG 2023 pour vote ;
- mise en place d'une RC pour les volants de l'Île Maurice et de Madagascar ;
- programmation de différentes réunions entre notre courtier SAAM et la FFVL, sur la partie « production », sur les dossiers en cours et sur les sinistres ;
- mise à l'agenda d'une réunion annuelle entre la FFVL / SAAM / avocat de AXA XL pour connaître les conclusions des rapports avant qu'elles ne soient déposées (dossiers « sensibles »).

Un décret du 01/12/2021 organise la mise en place des Associations Professionnelles agréées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR) auxquelles les courtiers et leurs mandataires devront obligatoirement adhérer. Nous suivons de près, accompagnés par SAAM-Verspieren, les changements impliqués par ce texte qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Dans un monde de plus en plus judiciaire, nous veillons à ce que nos contrats répondent à toute demande de couverture de la part de nos assurés.

### Georges Charlon

Président de la commission des Assurances

(Jean-Marc Arduin, Claude Beaumont, Pierre Braëms, Pierre-Paul Menegoz, Michel Meyer, Yves Goueslain en référent technique)